



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2018 – 092 du 19 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF – D. LEVESQUE – E. COTTEL – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – F. LETURCQ – M. GORGUET – G. MIKOLAJCZAK – F. DEHON

MM. B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – G. BOURY – P. GORGUET – B. BRONNIART – J. WEEXSTEEN – B. CAILLE – F. SELLIER – M. REBOUT – E. BURDIAC – M. FOULON – H. COPIN – L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE,
M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT,
M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS,
M. J. WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par Mme I. DEMAY,
M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,

Mme E. COTTEL, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT.

Objet : Gratuité de la piscine pour les enfants et les adolescents de moins de 16 ans pendant l'été 2018.

La séance ouverte, Monsieur le Président détaille les différentes animations mises en œuvre sur le territoire pendant la période estivale pour permettre à tous les jeunes du territoire de trouver une occupation.

Monsieur le Président rappelle l'organisation des animations se déroulant à la piscine intercommunale pendant l'été ainsi qu'à l'espace Isabelle de Hainaut avec la mise en place de structures gonflables.

Monsieur le Président indique que les jeux mis en œuvre à l'Espace Isabelle de Hainaut sont proposées gratuitement aux habitants du territoire.

Monsieur le Président propose d'offrir le même dispositif de gratuité pour les enfants et les adolescents de moins de 16 ans fréquentant les créneaux de nage ludique (14 h 00 – 16 h 00) et de nage libre (16 h 30 – 18 h 30) à la piscine intercommunale du lundi au vendredi sauf le second créneau du mercredi après-midi qui est réservé à la nage adulte.

Monsieur le Président précise que ce principe de gratuité est déjà pratiqué dans d'autres piscines autour de la communauté de communes et que cela permettra aux jeunes ne partant pas en vacances ou ne bénéficiant pas de l'ensemble des animations (ALSH, Séjours) de la collectivité, de venir pratiquer une activité durant l'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le principe de gratuité de la piscine ouvert aux usagers de la piscine de moins de 16 ans fréquentant les créneaux de nage libre et de nage ludique du lundi au vendredi sur la période du 9 juillet 2018 au 24 août 2018 ;
- d'organiser le service à la piscine pour mettre en place cette gratuité et l'accueil du public ;
- de mettre en place un principe de tickets gratuits pour tenir une comptabilisation des entrées.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 19 juin 2018 et transmission
en Préfecture.

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

*2018-092 – 19/06/2018
Piscine Intercommunale –
Gratuité Eté 2018.*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/07/2018



Pour copie conforme

- Le 19/06/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS